

# Mission de l'inspection générale des affaires sociales sur le thème: **Une réanimation dans le territoire <<Alpes Sud>>. Suite..**

Après la réunion du 8 septembre 2010, le syndicat CGT (Michèle Bonnenfant IDE dans le service des Urgences et Ghislaine Roussel secrétaire générale du syndicat CGT ) a rencontré Le Conseiller Général de l'Inspection Générale des Affaires Sociales (I.G.A.S.)Mr. G.DECOUR le vendredi 22 octobre 2010 .

La CGT s'est caractérisée par la volonté d'obtenir un service de réanimation polyvalente dès que l'ARH a annoncé les services qui composeraient le nouvel hôpital de Manosque (absence d'une réanimation polyvalente).

L'augmentation du nombre de lits et des services jusqu'alors inexistant ont été appréciés comme une avancée majeure dans l'offre de soins aux populations. Cette diversité étant un facteur de sédentarisation des populations sur le site (diminution des fuites) et un gage de pérennité pour l'hôpital public.

La problématique départementale a été également au centre de nos réflexions avec tous les acteurs du centre hospitalier de Digne que nous avons rencontré. C'est pourquoi nous avons toujours pensé que le service de réanimation de l'hôpital de Digne était nécessaire dans le 04.

La mission de l'IGAS n'a pas encore élaboré les propositions finales et Mr Decour nous a demandé d'exposer une analyse affinée de la situation ce 22 octobre .

Nous rappelons que

\*l'autorisation d'implantation du service de réanimation dans le bassin sanitaire de Manosque correspond à la réponse aux besoins des populations du 04 et du Haut Var.

\*Cette demande a été confortée :

-par les instances dirigeantes de l'hôpital de Manosque dans le projet médical d'établissement

-par tous les élus du 04 (Conseil Général, Maires de toutes les communes du bassin sanitaire de Manosque, les 2 Députés, le Sénateur).

-par le Président du Conseil de Surveillance

-par le 1er Ministre le 27 octobre 2008 .

**Nous informons Mr Decour que avons été reçus par le préfet le 19 octobre en qualité de membres du collectif pour une réanimation à Manosque avec le collectif de défense de l'Hôpital de Digne.**

**Notre volonté opiniâtre d'obtenir une réanimation à Manosque a permis une large prise en compte de ce sujet dans tout le 04.**

**Il semblerait que les parlementaires du 04, les Présidents des Conseils de Surveillance des 2 hôpitaux (Maires de Digne et de Manosque), les 2 Directeurs d'hôpitaux s'accorderaient sur une proposition minimale susceptible d'être acceptée par l'ARS :**

**une réanimation de 6 lits (avec 3 lits de Surveillance Continue) à Digne et à Manosque dans le cadre dérogatoire prévu par la loi avec une coopération/convergence renforcée entre les 2 structures.**

Nous considérons que

\*c'est une avancée majeure dans ce dossier même si elle nous paraît insuffisante sachant que le ratio et pourcentage national est de 0.96 lits de réanimation par habitant, c'est bien de 17 lits dont nous avons besoin dans le 04 avant fin 2010.

\*la pérennisation de ces services devra rapidement évoluer vers des services de réanimations conventionnels de 8 lits minimum ( + 4 lits de Surveillance Continue) avec une tarification optimale.

\*l'hôpital de Manosque a toujours été <<bon élève>> sur la gestion budgétaire des deniers publics, mais il n'a pas été suffisamment récompensé pour autant. La construction du nouvel hôpital en remplacement de Ste Barbe qui datait du 18ème siècle n'était pas un luxe et l'établissement rembourse les échéances du prêt.

L'autorisation d'une réanimation serait une juste reconnaissance à la fois des efforts consentis par tous les salariés de l'hôpital et des besoins nécessaires à toute la population du bassin sanitaire de Manosque.

Manosque le 25 octobre 2010